



COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Le 25 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le lundi 22 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CAILLARD Estelle, DELAROCHE Alexandra, DRAGON Sandra, DUVAL Aurélien, GABARD Bruno, GOUPIL Evelyne, GRANDVALLET Chantal, JUGEL Stéven, LE MOIGNE Nolwenn, LEBORGNE Frédéric, NOËL Pierre, O Denis, PAISLEY Bernard, PONGERARD Pascale, REMY Louise, WHITE Cécile

Excusé ayant donné procuration : DENIS Stéphane à NOËL Pierre, GUERIN Quentin à DRAGON Sandra

Excusé sans procuration : RENAUDIE Hania

Secrétaire de séance : JUGEL Stéven

2026-073 - DEMANDE DE SUBVENTION PST PÔLE SANTÉ AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Rapporteur : GABARD Bruno

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2333-64 à L. 2333-87 relatifs aux subventions et aides financières ;

VU la décision du Conseil départemental du Morbihan de réactiver le Programme de Solidarité Territoriale (PST) et fixant les modalités d'attribution des subventions ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2025/81 en date du 11 décembre 2025 portant lancement du projet de Pôle santé ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2026/38 en date du 20 mars 2026 portant création du budget annexe "Pôle santé" ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2026 autorisant Madame le Maire à signer l'offre de la société BROCELIANDE TP concernant les travaux de VRD du Pôle santé,

VU l'inscription au budget primitif 2026 du budget Pôle santé du montant nécessaire à la réalisation des travaux,

CONSIDÉRANT que le projet de Pôle de santé concourt à la mise en place et la stabilisation de l'offre de soin sur la Commune ;

CONSIDÉRANT que le plan de financement proposé, répartissant la charge entre subvention départementale (35 %) et autofinancement communal (65 %), permet de préserver l'équilibre budgétaire de la collectivité tout en bénéficiant d'un soutien extérieur significatif :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	
PHASE 1		SUBVENTIONS	67 912.19	39%
MAITRISE D'ŒUVRE	3 450.00	Département du Morbihan - PST		35%
MISSION GEOMETRE - Division, bornage, PA	8 450.00	PHASE 1	47 852.69	28%
ETUDES	1 350.00	PHASE 2	12 904.50	7%

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 056-215600321-20260625-2026_073-DE

TRAVAUX	123 471.96	Morbihan Energies		4%
<i>Raccordements</i>	<i>25 493.36</i>	<i>Raccordement électrique</i>	<i>5 955.00</i>	3%
<i>Eclairage</i>	<i>10 000.00</i>	<i>Eclairage</i>	<i>1 200.00</i>	1%
<i>VRD</i>	<i>87 978.60</i>			
TOTAL DEPENSES - PHASE 1	136 721.96			
PHASE 2				
TRAVAUX	36 870.00	AUTOFINANCEMENT	84 427.77	49%
TOTAL DEPENSES - PHASE 2	36 870.00	VENTE DES LOTS	21 252.00	12%
TOTAL DEPENSES	173 591.96	TOTAL RECETTES	173 591.96	100%

Madame Hania RENAUDIE, Maire de la Commune, déclare un intérêt dans cette affaire en tant que conseillère départementale du Morbihan. Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter auprès du Conseil départemental du Morbihan une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale 2026 pour un montant de 47 852.69 € pour la phase 1 et pour un montant de 12 904.50 € pour la phase 2, correspondant à 35 % du coût total de l'opération estimés à 173 591.96 € HT;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au dépôt de cette demande de subvention et à engager les procédures administratives afférentes;
- De charger Madame le Maire ou son représentant de notifier la présente délibération au Président du Conseil départemental et de lui transmettre le dossier complet dans les meilleurs délais.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2026

Le président de séance,
Hania RENAUDIE, Maire



Le secrétaire de séance,
Stéven JUGEL, 5ème adjoint au Maire